

## Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo



## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN MARS 2019

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En mars 2019, le BCNUDH a documenté 491 violations des droits de l'homme en RDC, un chiffre stable par rapport au mois de février 2019 (495 violations). Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 61% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires de 37 personnes, parmi lesquelles au moins 13 femmes, tandis que 39% ont été perpétrées par les combattants des groupes armés, dont les exécutions sommaires de 53 civils, dont au moins 11 femmes et deux enfants. Globalement, les agents de l'Etat ont commis plus de violations en mars (301 violations) que le mois précédent (260 en février 2019), tandis que les groupes armés en ont commis moins (190 atteintes en mars).

Près de 79% des violations et atteintes ont été commises dans les provinces affectées par les conflits armés (389 violations), entraînant la mort d'au moins 69 civils, dont 16 femmes. Les agents de l'Etat y ont commis plus de violations (51%) que les combattants des groupes armés (49%). Parmi toutes les parties au conflit, les principaux auteurs dans ces provinces sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (32%), tandis que parmi les groupes armés, ce sont les combattants des divers groupes Maï-Maï qui sont responsables du plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme documentées (10%). À l'instar du mois précédent et comme tout au long de l'année 2018, la province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (179 violations, soit 46% des violations commises dans les provinces en conflit). Elle est suivie par la région du Kasaï (69 violations), la province du Tanganyika (35 violations), qui a connu une augmentation progressive du nombre de violations et atteintes aux droits de l'homme documentées depuis le début de l'année, et les provinces du Haut-Uélé et Bas-Uélé (28 violations). Le nombre de violences sexuelles liées au conflit a connu une légère diminution par rapport au mois précédent (50 femmes adultes et sept filles).

Dans les provinces non affectées par les conflits, 102 violations des droits de l'homme (21% du nombre total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (42% des violations). La majorité des violations a été documentée au Kongo-Central (30%), Haut-Katanga (24%) et Equateur (12%).

En mars 2019, le BCNUDH a documenté 44 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit une baisse par

rapport au mois précédent (62 violations). Les principaux auteurs de ces violations demeurent les agents de la PNC (21 violations), suivis des militaires des FARDC (11 violations). Les violations les plus rapportées concernent le droit la liberté et à la sécurité de la personne (10 violations), suivies notamment d'atteintes au droit à la liberté d'opinion et d'expression (neuf violations), du droit à la vie et à la liberté de réunion pacifique (huit violations chacun), du droit à l'intégrité physique (cinq violations) et du droit à la propriété (quatre violations). Les membres d'organisations de la société civile, y compris des défenseurs des droits de l'homme, continuent d'être visés (au moins 11 victimes).

En mars 2019, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins 11 militaires des FARDC et 75 agents de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En mars 2019, le BCNUDH a organisé au moins 39 activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Au total, 4.424 personnes, dont près de 36% de femmes, ont participé à ces activités.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 17 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 31 personnes, parmi lesquelles 27 défenseurs des droits de l'homme et quatre journalistes.